

**DECRET N°2012-107 DU 8 MAI 2012**

portant approbation du budget prévisionnel du Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion (CEPAG) pour l'exercice 2012.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-004 du 24 janvier 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2011-758 du 30 novembre 2011 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2009-180 du 05 mai 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie ;
- Vu** le décret n°2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n°2010-136 du 28 avril 2010 portant attributions, organisation et fonctionnement du Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion (CEPAG) ;
- Vu** le décret n°2011-262 du 02 avril 2011 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion (CEPAG) ;
- Vu** le procès-verbal de la session du Conseil d'Administration du Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion (CEPAG) du 24 octobre 2011 ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 mars 2012.



## **DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvé le budget prévisionnel du Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion (CEPAG) pour l'exercice 2012 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 8 mai 2012

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action  
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,  
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce,  
et des Petites et Moyennes Entreprises,



**Alayi Adidjatou MATHYS**



**Madina SEPHOU**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 PM/CCAGEPPDDDS 4 MEF 4 MICPME 4 AUTRES MINISTERES 23  
SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3-  
UNIPAR – FDSP 2 JO 1.-